



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 17013

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées par les grands-parents lorsque ceux-ci veulent s'occuper de leurs petits-enfants en cas de décès des deux parents. En effet, les grand -parents souhaitant pourvoir à l'éducation de leurs petits-enfants doivent alors effectuer une demande d'adoption. Cela implique, bien évidemment, de nombreuses démarches administratives ainsi qu'une longue attente. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin de simplifier les démarches des grands-parents, dans des circonstances déjà difficiles pour une famille.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17013

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1356

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)